
34^{ème} Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien

Allocution du Secrétaire général de la COI, SEM Hamada Madi
Comité des OPL – 3 mars 2020
Seychelles

Monsieur le président du Comité des Officiers permanents de liaison
de la Commission de l'océan Indien,

Madame et Messieurs les Officiers permanents de la liaison,

Chers collègues,

Mesdames les représentantes de l'Union européenne,

Je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui à Beau Vallon pour la réunion du Comité des Officiers permanents de liaison préparatoire au 34^{ème} Conseil ordinaire du Conseil des ministres de la COI. Vous me permettrez ici de féliciter notre Ami Jacques Belle, OPL des Seychelles, pour avoir, entre autres, coordonné étroitement le dialogue entre la présidence du Conseil et le Secrétariat général. Je tiens également à remercier chacun d'entre vous pour votre disponibilité de ces derniers mois et pour votre implication personnelle dans le grand chantier de la modernisation institutionnelle et fonctionnelle de la COI. Les consultations régulières que nous avons tenues, grâce à l'assistance technique INCA financée par l'Union européenne que je remercie, nous ont permis d'avancer ensemble sur le chemin d'une COI renforcée conformément à la volonté de nos Etats.

L'ordre du jour qui vous est proposé est dense. Durant les deux prochains jours, vous aurez l'occasion d'apprécier le travail du Secrétariat général, de prendre les décisions nécessaires à l'exécution de notre mission et de soumettre à l'attention des membres du Conseil une série de fiches thématiques qui requièrent une décision politique ou stratégique.

Mesdames, Messieurs,

Le double rapport annuel 2018-2019 que nous vous avons en remis en primeur il y a quelques semaines, témoigne de la diversité de nos activités porteuses de résultats.

Sur les plans politiques et diplomatiques, la retraite ministérielle de Moroni sur l'avenir de la COI a marqué une étape importante. La réaffirmation de la volonté des Etats de renforcer leur organisation de proximité est le signe d'une foi dans l'utilité concrète de la coopération régionale conduite par la COI depuis 35 ans. La Déclaration de Moroni sur l'avenir de la COI a permis d'accélérer le chantier de la modernisation de notre structure. Il s'agit non seulement de renforcement des capacités institutionnelles et fonctionnelles mais aussi de culture du résultat, de responsabilité, de transparence.

A cet égard, la révision de l'Accord de Victoria de 1984 s'est imposée comme le point de départ d'un cercle vertueux d'introspection, d'évaluation et d'adaptation au contexte d'aujourd'hui. Le projet d'Accord révisé auquel vous avez très largement contribué constituera sans aucun doute le cœur des travaux du Conseil des ministres.

Et pour cause : c'est de ce texte fondateur que découle toute notre action. Et malgré les limites de l'Accord de Victoria imposées par le temps et l'usage, force est de constater que les Etats membres de la COI ont su, en tant que de besoin, mobiliser la COI dans des secteurs où la coopération régionale revêt une valeur ajoutée indéniable. En cela, nous avons respecté l'esprit de notre texte fondateur.

L'un des exemples concrets est notre action en santé publique soutenue depuis une décennie par l'Agence française de développement. La création du réseau SEGA One Health qui rassemble plus de 250 professionnels en santé humaine et animale a largement contribué à améliorer les capacités de prévention, de détection et de riposte. Je reviens d'une mission d'évaluation et d'écoute aux Comores et à Madagascar qui a permis de prendre connaissance des besoins

face au risque mondial du Coronavirus. Un plan d'urgence a été développé par notre Unité de veille sanitaire qui coordonne le réseau SEGA One Health avec l'accord d'un financement de 500 000 € de l'AFD. Des équipements de protection, des matériels de prévention, de prise en charge et de riposte sont mis à la disposition de nos Etats. Le réseau SEGA One Health est une sentinelle efficace et réactive au service de la protection des populations. C'est dans ce sens qu'il vous est proposé d'approuver la mise en place d'un « Fonds régional SEGA One Health » pour faciliter l'action commune en santé.

Notre action en faveur de la sécurité maritime, à travers le programme MASE financé par l'Union européenne, est une autre grande réussite de la COI. La signature des deux Accords régionaux et l'opérationnalisation des Centres régionaux et nationaux établissent une architecture moderne de sécurité dans l'océan Indien occidental. Je tiens d'ailleurs à remercier chaleureusement le gouvernement de la République de Maurice qui, à travers la présidence du CGPCS et les deux conférences ministérielles sur le sujet, a joué un rôle actif, avec la COI, pour faire de la sécurité maritime un enjeu régional de premier ordre. C'est aussi, je le crois, avec cette action remarquée que la COI a suscité l'intérêt d'organisations internationales et de nombreux Etats bien au-delà de nos rivages dont certains ont formulé une demande d'adhésion auprès de la COI. Les membres du Conseil des ministres en décideront après-demain.

La COI s'est aussi illustrée dans sa capacité à porter avec succès un plaidoyer sur les besoins spécifiques des îles. Je pense ici à la connectivité numérique. Le plaidoyer de la COI, son action mobilisatrice et son accompagnement ont permis de structurer le Consortium METISS qui regroupe six opérateurs privés des télécommunications de Madagascar, La Réunion et Maurice. Conscient de l'intérêt collectif et de l'effet d'entraînement au bénéfice de nos économies, ils investissent en propre près de 40 millions

d'euros dans l'installation d'un nouveau câble à fibre optique 18 fois plus rapide que le câble le plus performant aujourd'hui. L'installation du câble débute et la mise en opération est attendue pour le dernier trimestre. Les membres du Consortium associent pleinement la COI à leur projet.

Ces exemples illustrent la capacité de la COI à aller au-delà des missions fixées par l'Accord de 1984 et à enregistrer des résultats probants.

Il en est de même dans les secteurs traditionnels de notre organisation régionale, et j'en prendrai quelques exemples rapides :

- Sur le plan de l'économie bleue, secteur transversal par excellence, la COI soutient activement ses Etats membres ainsi que des Etats de la façade orientale du continent et les îles d'Afrique et de l'océan Indien. Les projets SWIOFISH 1 et 2 financés par la Banque mondiale conduisent des activités essentielles à la gouvernance des pêches, au renforcement de la pêche artisanale ou encore à la mobilisation des îles d'Afrique et de l'océan Indien contre la pollution plastique marine à travers l'économie circulaire. Le projet ECOFISH financé par l'Union européenne complète cette action notamment par la surveillance des pêches, la dynamisation des filières. Au-delà du cycle de projet, la COI, avec le soutien de l'UNECA, a élaboré un Plan d'action régional sur l'économie bleue pour définir les actions prioritaires et solliciter les partenaires.
- Dans le domaine de l'environnement, la COI vient de signer une convention de financement de 10 millions d'euros de l'AFD et du FFEM pour un projet régional de résilience côtière. De nouvelles actions en faveur de la biodiversité, des négociations climatiques, de la mise en œuvre des contributions nationales déterminées, de la réduction des risques, de la prévention de la

pollution marine ou encore de la gestion des déchets sont en cours ou seront lancées prochainement. L'environnement et le climat forment le cœur de notre action et aussi de notre expertise.

- En matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétiques, je tiens à souligner les résultats positifs de l'action conjointe COI-UE à travers le projet ENERGIES. Les projets cofinancés dans nos pays changent concrètement la vie de nos populations sur le terrain. Un projet de stratégie régionale de transition énergétique est également soumis à votre examen. Ce document, s'il est approuvé, constituera la base de nos actions futures dans le domaine.
- Je terminerai cet exposé sectoriel en revenant à l'humain, à ce qui le distingue : je parle de la culture. Avec des moyens limités, le Secrétariat général a pu organiser, avec l'OIF, le Département de La Réunion et l'agence BlueSky, la deuxième édition du prix Indianocéanie qui a récompensé le roman « Misère » disponible dans les librairies de tous nos Etats. La COI promeut ainsi notre identité commune et gagne aussi en visibilité. Et dans ce secteur pauvrement doté, des perspectives intéressantes s'annoncent. L'AFD a, en effet, financé une étude de préféabilité d'un projet régional sur les industries culturelles et créatives. Je forme le vœu que ce projet aboutisse et que les Etats, les opérateurs culturels, se l'approprient pleinement.

Mesdames, Messieurs,

La COI ne peut, bien entendu, se limiter à ses projets et initiatives. C'est avant tout une structure au service de ses Etats membres. L'exercice budgétaire est, disons-le franchement, une question douloureuse année après année. N'y voyez-là aucune lamentation mais l'expression d'une réalité que j'ai vécue pendant quatre ans. Pour opérer la mue que nos décideurs appellent de leurs vœux, il faudra

opérer un saut quantitatif et qualitatif. Ceci m'amène d'ailleurs à partager avec vous l'humeur général de nos équipes du Secrétariat qui, malgré leur implication et leur contribution effective à l'intérêt régional, sont tantôt découragés, tantôt déstabilisés et souvent stressés du fait, entre autres, des risques répétés de non-versement des salaires ou des retards. Vous l'avez vu dans un courrier dont j'étais destinataire et qui vous a été copié. Depuis, la situation s'est arrangée grâce au versement rapide d'une avance de contribution de la part du gouvernement mauricien que je tiens à remercier très chaleureusement.

Un dernier mot si vous me le permettez pour souligner l'importance que nous accordons aux processus d'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat et de l'Union européenne. Les démarches enclenchées, avec le soutien de nos partenaires, permettent à la COI de se doter de mécanismes internes de suivi, de contrôle et de gestion performants. A la clé, ce seront des financements additionnels qui pourront être gérés par la COI au bénéfice de ses Etats membres. A la clé, ce sera aussi une COI modernisée et plus attractive.

Je vous remercie de votre attention.